

Département du Bas-Rhin
Arrondissement
de Haguenau-Wissembourg
Nombre d'élus : 19
Elus : 19
En fonction : 19
Présents : 15

Commune de MOMMENHEIM
Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 Février 2024

Sous la présidence de M. Francis WOLF, le maire.

-M. Jérôme BERTIN - M. Alain BIETH - M. Steve FUHRMANN - Mme Florence GUTH M. Jean-Luc GWISS
- Mme Aurélia HEINRICH - Mme Elisabeth JAECK - Mme Aniko JUNG
Mme Agnès KAMMERER - Mme Caroline KIEFFER-MARTZ - M. Jeannot KLEIN
M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Eric MULLER- Mme Marie Louise MUNCHENBACH-KELLER.

Absents excusés : - Mme Sandra WILLMANN avec pouvoir à Mme Elisabeth JAECK
- M. Alain KEITH avec pouvoir à Mme Caroline KIEFFER-MARTZ
- Mme Anne-Sophie LEMMEL avec pouvoir à Mme Aurélia HEINRICH
- M. Joseph AMMANN avec pouvoir à M. Gérard MITTELHAEUSER

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

3. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL PAR LA CAH AU PROFIT DE LA COMMUNE DE MOMMENHEIM- AVENANT N°8

Rapporteur : M. Francis WOLF.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-4-1 ;

VU le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.512-6 à L.512-17 et L.516-1 ;

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

VU la délibération du conseil municipal adoptant la convention de mise à disposition de personnel en date du 9 février 2018 passée entre la commune de Mommenheim et la Communauté d'Agglomération de Haguenau ;

VU les avenants à la convention des 30 avril 2018, 19 septembre 2018, 13 novembre 2018, 2 avril 2019, 10 novembre 2020, 4 octobre 2021 et du 18 octobre 2022 portant actualisation de la convention ;

CONSIDERANT le recrutement d'un agent du cadre d'emploi des agents de maîtrise ;

CONSIDERANT la modification du taux de mise à disposition de l'agent du cadre d'emploi des adjoints techniques à 27% au lieu de 27.14% ;

La Conseil municipal,

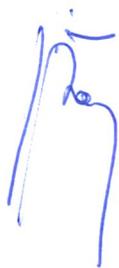
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'avenant n°8 à la convention de mise à disposition de personnel passée entre la commune de Mommenheim et la Communauté d'Agglomération de Haguenau telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ledit avenant,
- **DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

La délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme

Le Président, Francis
WOLF, maire.



Le (la) secrétaire de séance, **Mme Marie-Louise
MUNCHENBACH-KELLER**, 4^{ème} adjoint au maire

